

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N ° 37

MODIFICATION DE L'AGREMENT

D'UNE SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL

DE LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L' ADMINISTRATION DE L' ETAT
DANS LE DEPARTEMENT ET LA REGION REUNION

- VU le code de la Santé Publique et notamment les articles L 6211-2 et L 6212-1 (7°) ;
- VU le décret n° 75-1344 du 30.12.75 modifié relatif aux directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- VU le décret n° 76-1004 du 04.11.76 relatif aux conditions d'autorisation d'ouverture des laboratoires d'analyses de biologie médicale et notamment son article 23 ;
- VU La loi n° 90-1258 du 31.12.90 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales et le décret n° 92-545 du 17.06.92 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- VU l'arrêté n° 008 du 09.11.04 portant modification de l'agrément d'une S.E.L. de directeurs et directeurs adjoints de L.A.B.M. ;
- VU les procès verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 24.11.04 et du 20.01.05 ;
- VU le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.12.04 mentionnant la décision de transformer la SELARL en Société d'Exercice Libéral en Commandite par actions (SELCA) ;
- VU les statuts de la SELCA WEST BIOLOGIE établis le 20.01.05 ;
- VU l'attestation d'inscription de la SELCA à l'Ordre des Pharmaciens en date du 20.06.05 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 0154 en date du 24.01.05 portant délégation de signature à Monsieur Pierre CARDONA , Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'arrêté n° 008 du 09.11.04 concernant l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de directeurs et directeurs adjoints de Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale WEST-BIOLOGIE , ayant son siège au 11 rue Sarda Garriga à 97460 SAINT PAUL , est modifié .

ARTICLE 2 La S.E.L.A.R.L. WEST-BIOLOGIE est transformée en SELCA constituée des 4 laboratoires d'analyses de biologie médicale suivants :

- 11 , rue Sarda Garriga 97460 SAINT PAUL
 - Directeurs : MM. ANELLI A. et MARUEJOULS C.
- 43 bis , route de Savannah 97460 SAINT PAUL
 - Directeur : M. le Dr COLBALCHINI P.
- 59 rue Joseph Hubert 97435 St Gilles les Hauts (commune de SAINT PAUL)
 - Directeur : M. CROCKETT J.
- 90 , rue du Général Lambert 97436 SAINT LEU
 - Directeur : Mme GAUTRON M.C.

ARTICLE 3 La SELCA WEST BIOLOGIE dont le siège social est 11 rue Sarda Garriga 97460 SAINT PAUL est composée :

- d'associés professionnels en exercice au sein de la SEL qui sont les directeurs des 4 laboratoires qui la constituent
- d'associés professionnels en exercice en dehors de la SEL : MM. ARZUR - BROCHOT et CHAURAND
- de la S.A.R.L. FARO
- d'un associé ayant exercé au sein de la S.E.L. et ayant cessé son activité professionnelle : M. FARGES

ARTICLE 4 Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Pharmacien Inspecteur Régional sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'application du présent arrêté .

Fait à SAINT DENIS , le 23.06.05

Pour le SECRETAIRE GENERAL ,
Le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA